

ANNEXE 2 : TARIFS ET CONDITIONS DES LOCATIONS
TITRE I Tarifs

| Locaux | Habitants, sociétés et associations communales |
|------------------------------------|---|
| Salle des fêtes | CHF 500.- |
| <i>Cuisine</i> | Compris |
| <i>Vaisselle</i> <i>Sono</i> | Mise à disposition sur demande |
| Salle communale | CHF 200.- |
| <i>Cuisine</i> | CHF 100.- |
| <i>Vaisselle</i> <i>Sono</i> | Mise à disposition sur demande |
| Salle du Nord | CHF 100.- |
| Carnotzet | CHF 200.- |
| <i>Cuisine</i> <i>Vaisselle</i> | Compris |
| Toutes salles | Caution de CHF 200.- |
| | Les prix ci-dessus incluent le nettoyage, sauf pour la cuisine qui doit être rendue propre par le locataire. |
| Char de tables | Table CHF 6.- ; Banc CHF 3.- |

*Prise en charge des tables et bancs par le locataire au local de la voirie sur rendez-vous. Livraison à domicile = Frs 50.- La mise en place reste à la charge du locataire. Les tables et chaises doivent être prêtes à la levée le jour ouvrable qui suit la manifestation.

La priorité est accordée aux personnes, sociétés ou associations domiciliées sur la commune de Jussy. Le tarif est indiqué sur le contrat et est fixé en fonction du domicile et/ou du but de la manifestation. En cas d'abus (informations erronées, prête-nom, etc.), la commune de Jussy se réserve le droit d'appliquer le tarif le plus élevé majoré du nettoyage de la salle (CHF 200.--).